

ABONNEMENTS & ANNONCES

LE NUMERO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMERO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

FERRERISTES DEVANT LES ASSISES DE LA SEINE UN BATAILLON DU 127° DE LIGNE A ROUBAIX

Le Nouveau Projet de Réforme électorale

QUELQUES EXEMPLES

Pour apprécier la valeur d'un outil, il n'est rien de tel que l'usage. Aussi nous n'eûmes rien d'intéressant de rechercher quel aurait été, avec le projet de représentation des minorités qu'a imaginé M. le président du Conseil, le résultat des dernières élections dans notre région.

L'arrondissement de Lille a neuf députés : trois appartiennent au parti libéral ou progressiste, deux au parti radical, quatre au parti socialiste. Sur 172.635 votants, le parti libéral-progressiste avait recueilli 75.461 suffrages, — plus du tiers, près de la moitié, — le parti radical 35.466, et le parti socialiste 69.719. Ce dernier s'était donc trouvé grandement favorisé puisque, n'ayant qu'un tiers des voix exprimées, il obtenait plus de la moitié des places.

Avec le projet de M. Briand, c'est un bouleversement complet et inévitabile. Partant de 200.759 électeurs inscrits, nous apprenons, en divisant ce chiffre par le nombre de sièges à pourvoir, — c'est-à-dire par 9, — que le quotient électoral est de 22.307. Autant de fois ce quotient sera contenu dans le total des voix de chaque liste, autant de candidats de cette liste se trouveront élus. Quant au déchet inévitable, il sera attribué à celle qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Pour les libéraux, il y a donc 3 élus, puisque la division de 75.461 par 22.307 donne 3,33. Pour les radicaux, il n'y en a qu'un; pour les socialistes, il y en a 2, 22.307 n'étant compris que deux fois dans 99.719. Mais on n'a ainsi que 6 élus au lieu de 9; les trois places vacantes seront donc attribuées à la liste libérale-progressiste qui est arrivée en tête; elle aura, à elle seule, 6 élus.

Il se produit donc cette anomalie que les libéraux et progressistes, avec un chiffre de voix inférieur à la moitié des votants, vont arriver à la Chambre six de leurs amis, soit les deux tiers des représentants de l'arrondissement.

Les socialistes, qui n'en sont distants que de 15.000 suffrages environ, — et sur 200.000 électeurs, c'est peu de chose, — les socialistes, dis-je, n'ont même point le quart des sièges, — 2 sur 9, — alors que leur force dépasse le tiers des suffrages exprimés.

Si maintenant, nous supposons que le gouvernement a réuni en un seul groupe les arrondissements de Lille, de Dunkerque et d'Hazebrouck, voici les résultats auxquels nous aboutissons :

272.417 électeurs inscrits; 13 sièges à pourvoir; quotient électoral : 20.955. — Votants : 229.349.

Les socialistes, avec 66.335 voix, se voient octroyer 3 sièges (66.335 : 20.955 = 3) au lieu des 4 qu'ils ont actuellement par le scrutin d'arrondissement et que la justice devrait leur conserver en raison de leur valeur numérique.

Les radicaux ont 2 sièges, comme maintenant, avec 46.976 voix (46.976 : 20.955 = 2), alors qu'ils auraient droit à 3.

Enfin, les libéraux et progressistes, qui ont un total de 112.690 voix, égal environ à la moitié des votants, obtiennent 8 sièges, 5 en vertu du quotient électoral (112.690 : 20.955 = 5), et les 3 autres comme plus favorisée du nombre.

Il n'est, en tout cas, dans cette répartition des élus, aucune proportionnalité. Prenons maintenant le Sud du département, avec Douai, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, qui élisent 10 députés. On sait que l'élection dernière a fait arriver 1 progressiste, 3 socialistes et 6 radicaux. Nous aurions eu, en revanche, avec le système Briand :

Électeurs inscrits ..... 229.813 Votants ..... 190.679 Quotient électoral, 229.813 : 10 = 22.982 Parti libéral et progressiste : 47.028 voix, 2 élus (47.028 : 22.982 = 2). Parti socialiste : 64.483 voix, 2 élus (64.483 : 22.982 = 2). Parti radical : 6 élus, dont 3 proportionnellement au quotient (72.579 : 22.982 = 3) et 3 par préférence de majorité.

n'ont que 8.000 voix de plus que les collectivistes, et on leur attribue une représentation trois fois plus forte.

Nous pourrions continuer ainsi l'expérience et choisir au hasard d'autres départements; la conclusion sera toujours identique. Le système que préconise le gouvernement n'a de « proportionnel » que le nom; nous aimons mieux la chose.

BULLETIN

6 juin. Les travaux de sauvetage du Pluviose ont dû être suspendus en raison du mauvais état de la mer.

Le procès des révolutionnaires Della Torre et Petit, qui tirent des coups de revolver lors de la manifestation Ferrer, a commencé devant la Cour d'assises de la Seine.

La mission Charcot est arrivée lundi soir à Paris.

Un bataillon du 127° de ligne est arrivé à midi à Roubaix, où il va tenir garnison pendant la Fête du Tir Français. Il a été reçu avec enthousiasme par la population.

En effectuant un vol à 25 mètres de hauteur sur la plage de Malo-Bains, l'aviateur Edouard Six a fait une chute et s'est grièvement blessé.

INFORMATIONS

Le Roi de Bulgarie à Paris. Paris, 6 juin. — Le Roi de Bulgarie viendra officiellement à Paris vers le 23 juin. Il restera trois ou quatre jours en France.

La candidature du général André. Dijon, 6 juin. — Un Congrès radical s'est tenu à Dijon pour désigner un candidat en vue de l'élection sénatoriale nécessaire par le décès de M. Ricard.

Sur 1.024 délégués, 820 avaient été convoqués. Il y a eu 323 suffrages exprimés. Le général André a été désigné comme candidat par 210 voix contre 108 à M. Talantier, président du Conseil général de la Côte-d'Or.

Empereur un ballon allemand en France. Lisieux, 6 juin. — Le ballon allemand « Pelagius » a atterri lundi à midi dans le domaine de Mesnil, à 7 kilomètres de Lisieux. Il était piloté par un officier de réserve et un ingénieur. Il avait quitté Essen dimanche soir, à cinq heures.

Autriche et Russie. Vienne, 6 juin. — L'Empereur s'est entretenu longuement avec le prince héritier de Turquie de passage à Vienne.

Nos officiers au concours hippique de Valence. Valence, 6 juin. — Au concours hippique de Valence, les officiers français, La Vergnat et Jonquieres, ont remporté les 1er et 3e prix.

La brigandage en Russie. St-Petersbourg, 6 juin. — Un convoi transportant une forte somme d'argent a été pillé par les brigands. L'escorte du convoi a été tuée. 250.000 francs ont disparu.

Choses et Autres

L'affaire Brunet. — Il est inouï qu'un médecin puisse avec autant de facilité faire interner un pharmacien dans un asile d'aliénés!

Le juge d'instruction a demandé au docteur : — A quoi avez-vous jugé que cet homme était fou? — J'ai fait deux mots d'esprit et il n'a pas ri!

— Et il vous a suffi de quelques minutes pour prendre une décision si terriblement grave? — Vous savez, aujourd'hui on est si pressé...

— J'ai vu le pharmacien pendant qu'il était à l'asile. — Et comment l'avez-vous trouvé? — Un peu renfermé.

Un homme pour être vraiment digne de commander doit lâcher d'être meilleur que ceux à qui il commande.

LES CONGRÈS

LES DOUANIERS. Paris, 6 juin. — Dans sa séance de lundi matin le Congrès des douaniers a adopté un vœu tendant à ce que les agents détachés dans les montagnes touchent une indemnité journalière de 2 fr. 50.

LES DÉBITANTS DE TABAC. Paris, 6 juin. — Le 1er congrès de l'Union des syndicats des débiteurs de tabac s'est ouvert aujourd'hui à Paris.

Après un discours de M. Lenoir, député de Reims, qui a souhaité la bienvenue aux congressistes, il a été procédé à la vérification des pouvoirs.

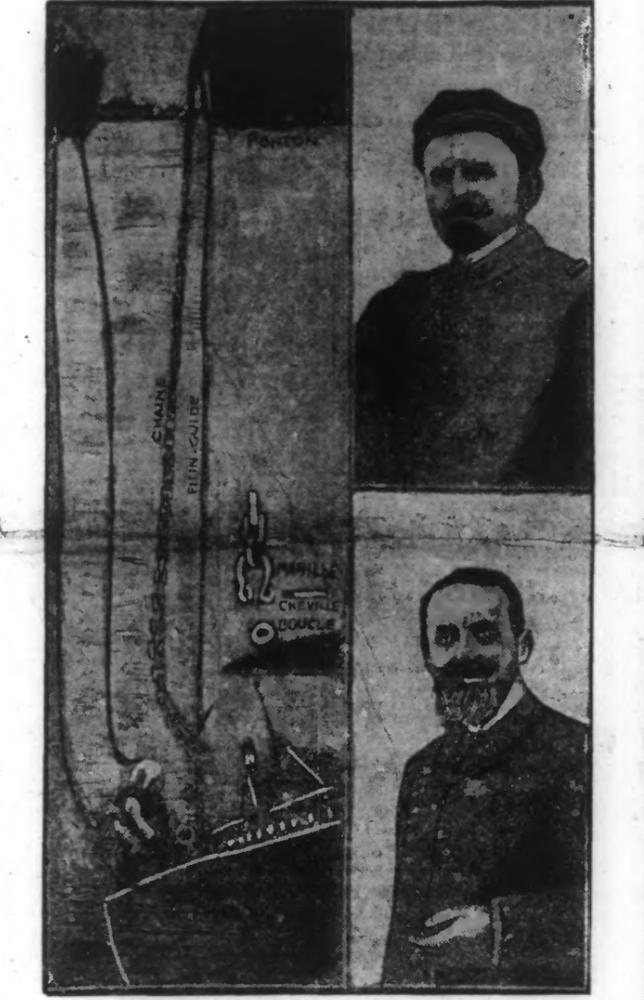
RETOUR DU POLE SUD

Arrivée de la mission Charcot à Paris. Paris, 6 juin. — Le docteur Charcot et les membres de sa mission sont arrivés à Paris lundi soir, à 4 heures 45.

LA CATASTROPHE DU "PLUVIOSE"

La Houle retarde à nouveau les travaux de sauvetage

LE CHALAND COULÉ NE REPOSE PLUS SUR L'ÉPAVE



L'AMARRAGE DES BOUCLES pour le renflouement

Les scaphandriers, étant arrivés à l'épave, attachent autour des boucles un filin guidé descendu du ponton; l'eau de la boucle reste ainsi délogée; on fait alors glisser, le long du filin, une chaîne, dont l'extrémité est maintenue à la boucle, au moyen d'une manille et d'une cheville. — (D'après l'illustration)

Calais, 6 juin. — Le préfet maritime de Cherbourg, amiral Bellue, a télégraphié lundi matin, au ministre de la Marine, les renseignements suivants :

« La houle, plus forte que celle d'hier, empêche absolument tout travail. Le chaland 42, déplacé par la mer, a disparu et ne repose plus sur le sous-marin, ce qui simplifie la suite des opérations de relevage.

Le vent du nord paraît bien établi. L'aspect du temps est peu favorable.

Le submersible « Pluviose » ne supporte plus le poids du chaland coulé

Calais, 6 juin. — Cette nuit, le vent a continué à souffler; la houle a encore grossi. Sous l'action des vagues, le chaland coulé hier, à la suite des opérations, a été emporté. Le sous-marin dont le périscope a également disparu, se trouve donc délogé.

Cependant les travaux n'ont pu être repris ce matin, à cause du gros temps.

L'amiral Bellue a communiqué une note confirmant que la mer avait emporté le chaland.

Les opérations de sauvetage se poursuivront normalement quand l'état de la mer le permettra.

On avait eu, hier, la précaution de détacher les chaînes du chaland coulé et de les attacher sur des bouées. C'est grâce à cette circonstance que le chaland a pu être enlevé par les vagues, au moment où la marée montante est au plein.

difficile et moins seront grandes les chances de renflouement.

— Serait-ce donc que le « Pluviose » serait en danger d'être ensablé?

— Pas tout de suite, évidemment; mais plus on attend et on est bien obligé d'attendre, plus cette éventualité cessera d'être une hypothèse.

D'autre part le régime des marées va changer dans quelques jours et les difficultés augmenteront encore.

Ces observations donneraient quelque vraisemblance à la nouvelle donnée par un commandant, disant qu'on allait faire des tentatives pour tirer le « Pluviose » dans le bassin où il serait à l'abri.

Mais comment le tirerait-on? Il n'a pas pu me le dire.

En tout cas dans l'avant-port, on continue à travailler ferme dans les chalands pour les appareils.

Le préfet du Pas-de-Calais prend des mesures en vue des obsèques

Paris, 6 juin. — M. Trépont, préfet du Pas-de-Calais, est venu au Palais-Bourbon, s'entretenir avec les membres du gouvernement des prochaines obsèques des victimes du « Pluviose ».

La situation lundi soir

Calais, 6 juin. — A cinq heures, le vent souffie toujours avec violence. La houle est très forte et rend inaccessibles les abords du « Pluviose ».

On craint que les haussières du chaland parti à la dérive ne s'engagent dans l'hélice des navires.

A 2 heures et demie, l'amiral Bellue s'est rendu à pied au mousoir de la jetée pour se rendre compte de l'état de la mer.

Les abords du port présentent l'aspect d'un vaste champ de manœuvre avec les fantassins qui ont installé leur bivouac, où sont allumés de petits feux sur lesquels chauffe la soupe.

L'amiral Bellue, le sous-préfet et l'ingénieur du port ont eu une conférence dans les salons de la gare maritime.

UNE TERRIBLE EXPLOSION EN ALLEMAGNE

Le fourneau tombe sur une fabrique d'explosifs. — Plusieurs blessés

Berlin, 6 juin. — A Luedenscheid, la fourne tombe sur une fabrique de matières explosives, provoquant une terrible explosion. De nombreuses maisons environnantes ont été endommagées, plusieurs personnes ont été blessées.

Conseil des Ministres

Paris, 6 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en conseil de Cabinet, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières. La note suivante a été communiquée à la suite de la délibération.

LA GRÈVE DE MÉRÉ

Le Président du Conseil a fait part des rapports qu'il a reçus, relativement aux grèves qui existent dans le Midi et à Méry. On ne signale aucun incident fâcheux.

JUGES DE PAIX ET ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

M. Barthou, garde des sceaux, a fait approuver, par le Conseil : 1° Un projet de loi ayant pour objet de déterminer, par un règlement d'administration publique, les garanties de capacité professionnelle à exiger des candidats aux justices de paix et d'organiser, pour ces magistrats, un tableau d'avancement; 2° Un projet de loi réglementant afin d'assurer les conditions de recrutement des contrôleurs, l'exercice des fonctions d'administrateur judiciaire, de syndic de faillite, de liquidateur judiciaire et d'expert.

LE « PLUVIOSE »

L'amiral Boué de Lapeyrière a rendu compte de l'accident survenu à Calais, le 2 juin, au sujet du sous-marin « Pluviose ».

APRÈS LES MANIFESTATIONS FERRER

L'Attentat contre M. Lépine

DELLA TORRE ET PETIT DEVANT LES ASSISES DE LA SEINE

Paris, 6 juin. — Aujourd'hui ont comparu devant les assises de la Seine, les révolutionnaires Manoel Della Torre et Petit, inculpés de tentative de meurtre.

L'ACTE D'ACCUSATION

Voici les faits qui leur sont reprochés, d'après l'acte d'accusation :

Le 13 octobre 1909, lors de la manifestation Ferrer, tandis que M. Lépine, entouré de plusieurs hauts fonctionnaires de la préfecture, en civil, se tenait à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue de Villiers, un certain nombre de coups de revolver furent tirés. Un des derniers partit dans la direction du groupe dont le préfet faisait partie.

Le poudre lui effleura le visage et il ressentit une légère brûlure. Le gardien de la paix Lebea distinguait nettement ce coup de feu qui avait été tiré par le révolutionnaire espagnol de La Torre. Il se précipita sur lui et le vit se débarrasser en même temps de son arme et d'une petite canne. Il ramassa l'une et l'autre. L'arme était chargée de cartouches à balles et d'une douille vide.

L'agent Noël a vu le revolver dans les mains de La Torre. Celui-ci a tiré à hauteur d'homme, dans la direction d'un groupe comprenant M. Lépine. Les agents Saury et Gannier confirmèrent ces témoignages.

Le revolver avait été acheté le soir même par Della Torre à l'armurier Lefèvre, rue Saint-Lazare, 101. Prævoque au même instant, un nouveau coup de revolver était tiré à deux ou trois mètres de M. Lépine, par un individu coiffé d'un chapeau panama. Personne ne fut atteint. M. Guichard, commissaire de police, s'occupa de la poursuite du meurtrier, qui n'était autre que Petit, et l'arrêta. Malgré les affirmations de MM. Guichard, Norio et Tony, qui, tous, ont vu le bras de Petit tendu horizontalement dans la direction de M. Lépine, le révolutionnaire prétend avoir tiré en l'air.

L'AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi et demi. Le public est nombreux.

Déclaration de Della Torre

Le président interroge d'abord Della Torre, qui est âgé de 36 ans et exerce la profession de traducteur d'espagnol.

L'accusé donne l'emploi de sa journée du 13 octobre.

Il prétend n'être pas allé acheter un revolver rue Saint-Lazare. Suivant lui, c'est seulement le soir, après dîner, qu'il résolut de se rendre à la manifestation. Le président retrace la scène qui amène Della Torre devant la Cour d'assises et procède ensuite à l'interrogatoire de Petit, qui est âgé de 31 ans, et exerce le métier d'ouvrier tisseur.

L'accusé déclare qu'il a tiré en l'air. On entend alors les témoins.

Les divers agents qui déposent déclarent qu'ils ont vu Della Torre viser dans la direction de M. Lépine. Della Torre maintient qu'il n'a pas tiré, qu'il n'avait aucune arme sur lui.

L'armurier Orval déclare que Della Torre a acheté chez lui le revolver en question. Petit affirme à nouveau avoir tiré en l'air. L'audience est alors suspendue. — Audition de M. Lépine, préfet de police.

A la reprise, on continue l'audition des témoins cités par la défense.

M. Vaillant, député de Paris, se livre à une violente attaque contre M. Lépine. Le président lui retire la parole.

MM. Jaurès, Arthur Rogier, Alexandre Blanc déposent ensuite et s'en prennent également au préfet de police.

L'élui-ci fait son entrée à 4 heures dans la salle d'audience. Sa déclaration est la suivante :

Vers 9 heures 1/2, au coin de l'avenue de Villiers et du boulevard de Courcelles, je remarquai parmi les manifestants une catégorie d'individus à mine suspecte que je crus calmer en les engageant à se retirer. Plusieurs coups de revolver furent tirés. L'un d'eux m'effleura la joue et je constatai quelques gouttes de sang.

Le président. — Vous avez vu la mort de trois personnes? — Je n'ai pas pu la voir, répond en souriant M. Lépine, j'étais trop aveuglé.

On entend ensuite quelques témoins sans importance, puis l'audience est renvoyée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

527 élections sont validées

On procédera aujourd'hui à la nomination du bureau définitif

Paris, 6 juin. — La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. Brisson.

Les députés sont très peu nombreux; une centaine environ. Les tribunes sont à peu près vides. Il n'y a personne au banc du gouvernement à l'ouverture de la séance.

LES VÉRIFICATIONS DES POUVOIRS

La Chambre, au milieu du bruit des conversations reprend la vérification des opérations électorales et valide successivement : MM. Joseph Reinach (Digne), Bouisson (Marseille 6), Harraud-Lacoste (Cognac), L. Bertrand (Nîmes), Cassadou (Bordeaux 6), Henri Fougère (Lozère), Henri Roy (Orléans 2), Cocheret (Pithiviers), de Grandmaison (Seamur), Lamy (Lorient 2), Briquet (Aras 1re), Bar Béthune 2), Henry Ravarin (Lyon 9), Aubriot (Paris 16), Lecanoy (Coulommiers), Domesnil (Fontainebleau), Rogier (Melle), Magniez (Épernay), Octave Vigne (Brignoles), Abel (Toulon 1re), Travers (Belloc), Sévère (Martinique 1re), La Croisière (Martinique 2).

L'ELECTION DE LA REUNION

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté par le 11° bureau, à la suite du décret de proclamation de résultats des opérations électorales de la 2° circonscription de la Réunion. Les conclusions du bureau tendant à sérialiser M. Archaubaud à siéger provisoirement jusqu'à ce que le résultat des opérations de sa circonscription aient été examinées par la Chambre, sont adoptées.

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Les inculpés de Toulon

Toulon, 6 juin. — Le procès des fonctionnaires inculpés dans les affaires de fraude a continué lundi devant le tribunal maritime.

Après l'audition des derniers témoins à décharge, le commandant Grosse a prononcé son réquisitoire, et réclamé une sévère condamnation.

Les plaidoiries ont ensuite commencé. Elles doivent occuper vraisemblablement plusieurs audiences.

La Grève des Cheminots du Sud

Malgré le chômage du personnel, les trains circulent

Digne, 6 juin. — Le service des trains de Digne à Saint-André s'effectue normalement. Un chef de gare ambulante délivre à chaque gare des billets aux voyageurs et entretient les bagages.